

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2019

EXPÉRIMENTATION REVENU DE BASE - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par
M. Saulignac

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 5312 »,

la référence :

« L. 5312-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une erreur de référence.